

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021118

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Désignation de nouveaux membres titulaire et suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Nassima SEMSARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération n°2020-045 du 16 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné, parmi ses membres, les délégués à appelés à siéger au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) comme suit : Benoit PANOT et Laurent LARREGAIN en tant que titulaires, et Pascal AUDOUIN et Sabrina BERSY en tant que suppléants.

Suite à cette désignation, Laurent LARREGAIN a été élu Vice-président du SYORP.

Le Syndicat a accusé réception le 15 octobre 2021 de la lettre de démission de Laurent LARREGAIN de ses fonctions de Vice-président, puis a été informé du souhait de Pascal AUDOUIN de déposer sa candidature pour cette fonction.

Dès lors, il convient de modifier les délégués appelés à siéger au sein du SYORP pour tenir compte de ces changements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5711-1, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle modifiés par arrêtés inter préfectoraux n°2019-PREF-DRCL-496, n°2019-PREF-DRCL-497 et n°2019-PREF-DRCL-498 du 23 décembre 2019 et notamment son article 8-1 relatif à la composition du comité syndical,

Vu la délibération n°DEL2020045 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,

Considérant la démission de Laurent LARREGAIN de ses fonctions de Vice-Président du SYORP,

Considérant la volonté de Pascal AUDOUIN de déposer sa candidature au poste de Vice-Président du SYORP,

Considérant que seuls les délégués titulaires peuvent se porter candidat à la Vice-Présidence,

Considérant qu'il convient de proposer la désignation de Pascal AUDOUIN en tant que délégué titulaire, puis celle de Laurent LARREGAIN en tant que délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du membre titulaire et du membre suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SYORP, au scrutin secret,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Est candidat « Titulaire » : Pascal AUDOUIN

Est candidat « Suppléant » : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de modifier** la délibération n°DEL2020045 du Conseil municipal du 16 juillet 2020,
- **de désigner** les délégués appelés à siéger au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle comme suit :
 - en tant que **délégué titulaire** : Pascal AUDOUIN,
 - en tant que **délégué suppléant** : Laurent LARREGAIN.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le 3 JAN. 2022**
- **Transmis au représentant de l'État**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

